

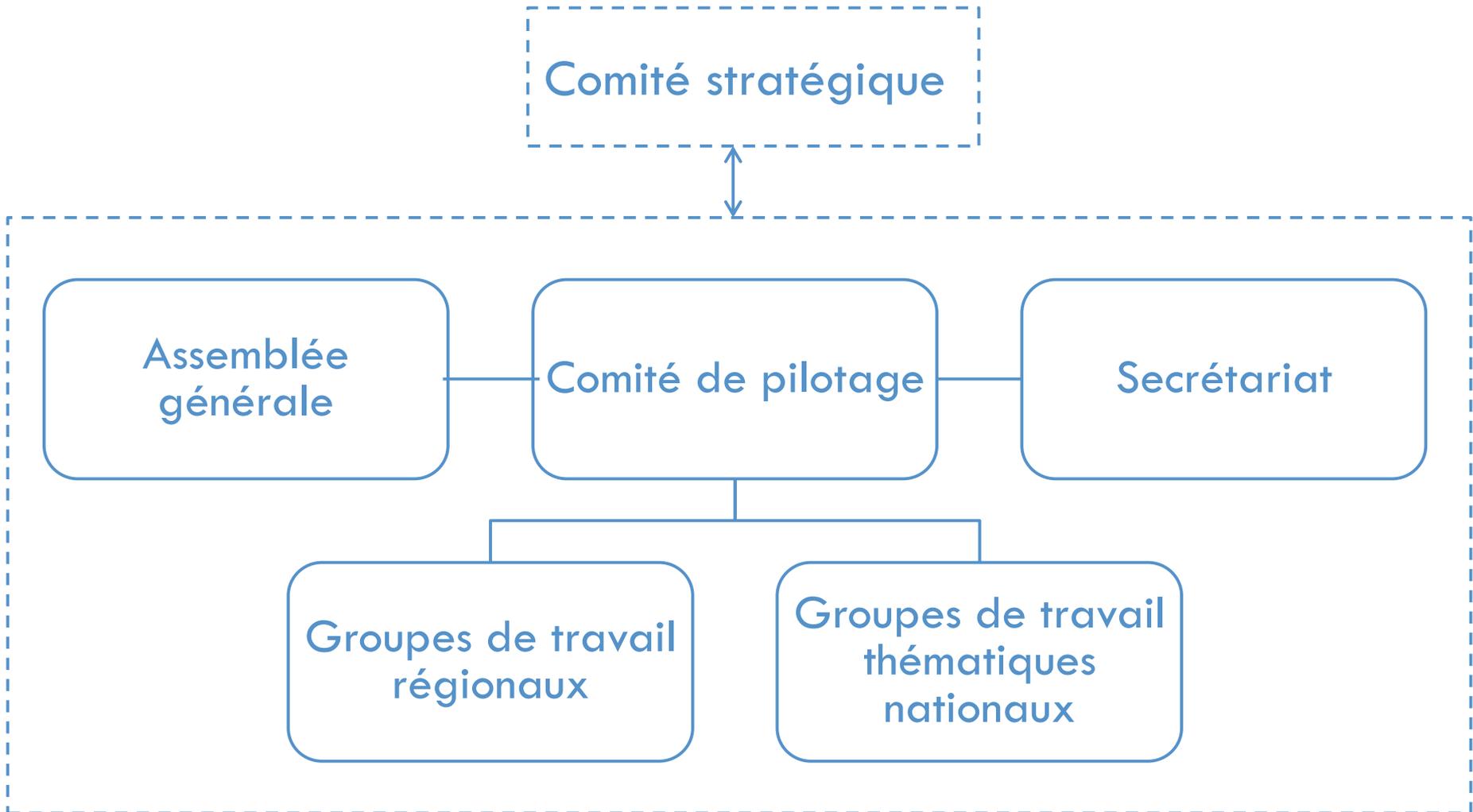
# FORUM RÉGIONAL LIÈGE

SECRÉTARIAT FORUM NATIONAL  
21 NOVEMBRE 2019



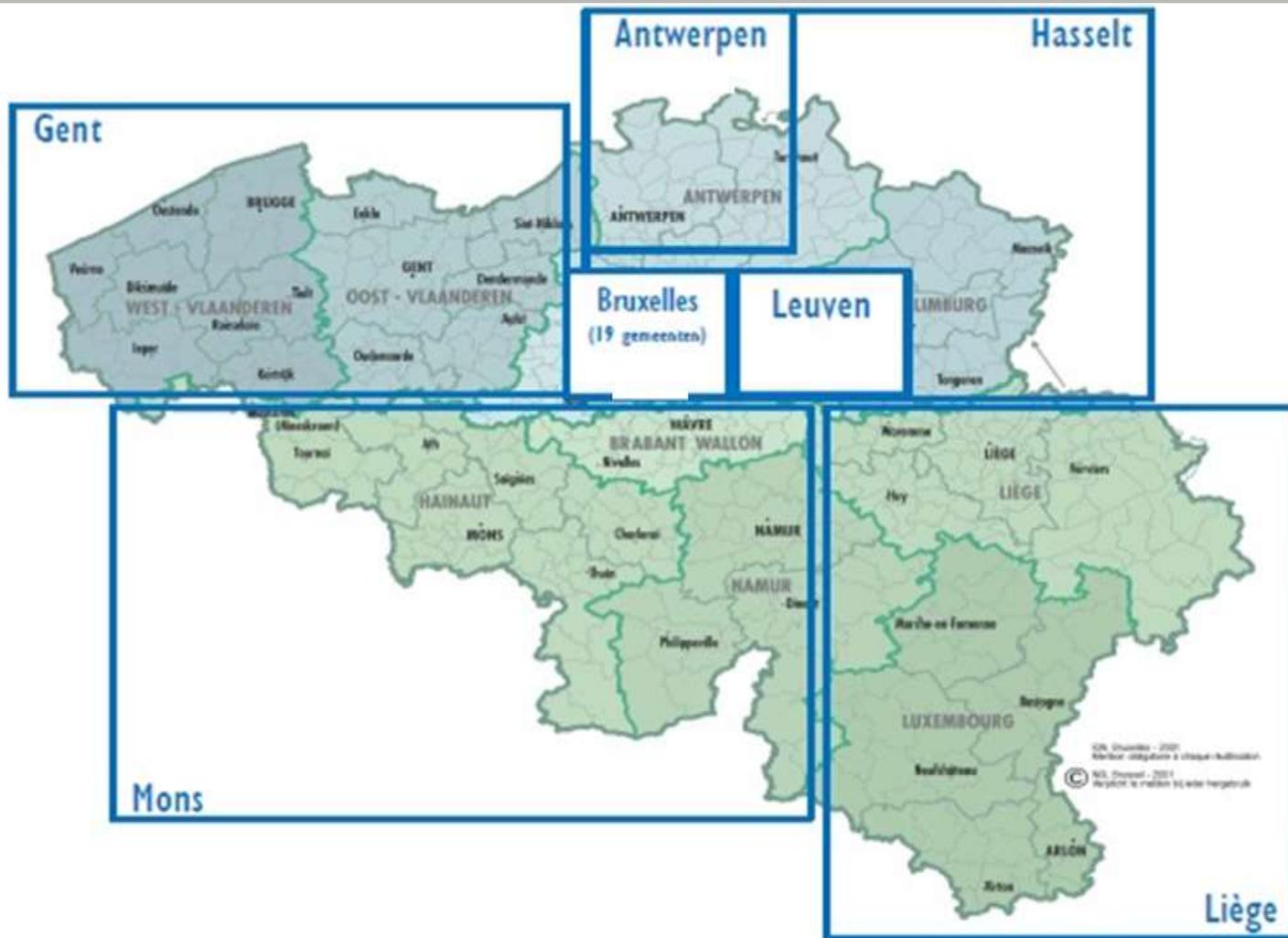
# Structure du Forum National

2



# Groupes de travail régionaux

3



# Groupes de travail nationaux

4

- Dispositions générales (Titre I – III CDU)
- Marchandises introduites (Titre IV – VI CDU)
- Régimes particuliers (Titre VII CDU)
- Sortie de marchandises (Titre VIII CDU)
- Accises
- Communication
- IT
- Processus de contrôle



# DISPOSITIONS GÉNÉRALES

NATHALIE DELESTIENNE  
JOHAN VAN DINGENEN

# GT Dispositions générales

6

- Groupe de projet “Compétences professionnelles”
  - Objectif : mise en place du Comité de formation
  - Soumis pour avis au Conseil d'État
    - Avis négatif => Comité devrait être créé par la loi et non par décret ministériel.
    - Rédaction d'un projet de loi et d'un arrêté royal (3 étapes)



# GT Dispositions générales

7

- Garantie globale: Décision de principe sur les réductions de garanties
- Procédure d'urgence en matière de transit
  - Problématique : validation en dehors des heures d'ouverture des bureaux
  - Solution : être titulaire d'une autorisation expéditeur agréé



# GT Dispositions générales

8

- Présentation du nouveau TARBEL
- Présentation du projet TERUGREM
  - ▣ Implémentation dans PLDA de la procédure "administrative" en matière de remboursement. La demande de rectification sera immédiatement traitée dans le système.
- Prochaine Réunion: 20/12/2019
- Catalogue des amendes



# MARCHANDISES INTRODUITES

KIM DE CONINCK  
JAN VAN WESEMAEL

# GT Marchandises introduites

10

- Extension utilisation lieu de déchargement
- Transfert en stockage temporaire
- Utilisation de la déclaration simplifiée/complémentaire
- Groupe de travail européen AN/PN/TS (*arrival notification/presentation notification/temporary storage*)
- EIDR – régime 42
- Prochaine Réunion: À déterminer



# REGIMES PARTICULIERS

JOELLE DELVAUX  
JESSY VAN AERT

# GT Régimes particuliers

12

- Code HS obligatoire sur la déclaration de transit:  
explication
  - Annexe B applicable dès la mise en oeuvre de la phase 5 du NCTS
  - En Europe, mise en oeuvre entre 2021 et 2023
  - En Belgique, mise en oeuvre fin 2022
  - Code HS à 6 chiffres



# GT Régimes particuliers

13

- Communication sur l'Admission temporaire : confirmation par la Commission UE du placement simplifié sous le régime pour les moyens de transport
  - Applicable aux palettes, conteneurs et moyens de transport
  - Déclaration verbale ou DAU = exceptions
  - [Voir la note EOS/DD 015.142 ad hoc](#)



# GT Régimes particuliers

14

- Exclusion représentation indirecte pour régimes particuliers
- Simplification du rapportage perfectionnement actif et entrepôt douanier
- Prochaine réunion: 22/01/2020



# SORTIE DE MARCHANDISES

DOROTHY CARDOEN  
JAN ROBBROECKX

# GT Sortie de marchandises

16

- Preuves alternatives pour l'apurement du transit
  - Note de travail PM 2018.000.018 a été adaptée le 17/01/2019
- Définition d'exportateur
  - Un exportateur doit obligatoirement être établi dans l'UE (pas pour réexportation)
- L'engagement actif de la communauté portuaire dans la lutte contre les expéditions irrégulières



# GT Sortie de marchandises

17

- Sous-groupe de travail consolidations
  - ▣ Système de communication automatisée entre les groupeurs et les douanes
  - ▣ Continuation de la sensibilisation des chargeurs
- Prochaine réunion: 20/12/2019



# ACCISES

KURT VERHAEREN  
SABINE DE SCHRYVER

# GT Accises

19

- Brochures e-commerce accises
  - Autorisations Expéditeur enregistré
  - Circulaire sur la classification différente en codes NC de DMA et gasoils aromatiques
  - Note sur la garantie pour les produits énergétiques sous contrôle d'accises qui entrent directement en production
  - Note sur les pourcentages de perte en cas de manquants sur e-AD
  - Conséquences de l'arrêt C-30/17 du 17 mai 2018 sur les bières aromatisées
- Prochaine réunion: À déterminer



# Sous-groupe de travail Simplification des accises

20

Objectif :

- Contrôles plus efficaces
- Simplifications administratives

Propositions d'experts de l'administration et du privé :

- Simplification du paiement des accises pour les petits opérateurs
- Soumission de marchandises d'accise – délai de traitement
- Autoriser une déclaration mensuelle AC4 au destinataire enregistré moyennant des acomptes hebdomadaires
- ...

⇒ Examen des propositions  
au niveau central



# COMMUNICATION & MARKETING

JEF HERMANS  
WERNER RENS

# Réalisations 2018-2019

22

- Brexit : sous-groupe de travail
- Customs Competence Center (3C)
- Stages d'immersion
- EORI : informations destinées aux nouveaux opérateurs économiques
- Prochaine réunion: 13/12/2019



# Sous-groupe de travail Brexit

23

- Trois groupes d'experts :
  - Communication
  - Biens phytosanitaires/vétérinaires
  - Short Sea -> Note générale No-Deal Brexit
- Call center: 0257 257 57
- Actions : EORI, UK-RTC (renseignement tarifaire contraignant), lieux de chargement
- Double interview



ICT

CHRIS DE CLERCK  
PIETER HAESAERT

# Groupe de travail ICT

25

- Réalisé : amélioration de la performance de PLDA
- Réalisé : poursuite du déploiement de la notification d'arrivée électronique pour les conteneurs
- Réalisé : confirmation de sortie électronique pour les conteneurs et RoRo
- Globalisation
- Document de vision sur la collaboration avec les (air)port community systems
- Prochaine réunion: 28/11/2019



# PROCESSUS DE CONTRÔLE

JEROEN SARRAZYN  
DIRK AERTS

# GT Processus de controle

- Report de vérification
- Prochaine réunion: À déterminer



# Informez-vous! [www.naforna.be](http://www.naforna.be)

28

□ [Newsletter mensuelle](#)

□ [Calendrier](#)



## Forum National

La plateforme de concertation de l'Administration générale des douanes et du secteur privé



### News

#### 10/10/2019 Garantie globale pour AEO

Comme annoncé lors du groupe de travail Dispositions Générales, plusieurs conditions doivent être remplies pour pouvoir bénéficier d'une garantie globale. Par exemple, tout opérateur souhaitant couvrir plusieurs procédures douanières nécessitant un garant doit d'abord demander une autorisation de garantie globale. Une note indiquant les conditions d'octroi de la garantie globale ainsi que les pourcentages de réduction figure dans la note ci-jointe.

[Lire la suite](#)

#### 09/10/2019 Problèmes de communication CODECO/Charge Report

Depuis le 30 septembre, la soumission du CODECO / Charge Report a rencontré des problèmes. Le système n'a pas traité correctement les communications reçues avec les États membres concernés. En conséquence, le MRN a reçu le message d'erreur "MRN inconnu". Aujourd'hui, l'administration des douanes modifie le système afin de résoudre le problème.

[Lire la suite](#)

#### 07/10/2019 Archivage des demandes de certificats de circulation

Lors de la réunion de Trade Facilitation Anvers le 3 septembre, il a été annoncé que l'administration des douanes élabore une note sur l'autoarchivage EUR 1. L'administration des douanes informe que depuis le 1 octobre, vous, en tant qu'opérateur économique, conservez vos demandes de certificats de circulation EUR 1, EUR-MED et A.TR. et que cela n'est plus fait pas les succursales.

### Contact

@ [forumda](#)

 Boulevard du I  
1030 Bruxelles:

Entrée parking Rui

[Plan d'accès North](#)

### Calendrier

[Aperçu des réunions](#)

### Upcoming

- Forum régional  
10/14/2019 - 10
- GT Accises - Rep  
10/14/2019 - 13
- Forum régional  
10/15/2019 - 09
- Assemblée Gén



Service Public  
Fédéral  
**FINANCES**

# GARANTIE et AEO

21/11/19



## DECISIONS

Cautonnement total	Actuellement AEO et NON AEO	UCC AEO	AEO	NON AEO	Date d'application
Dettes existantes (Compte de crédit)	100%	30%	30%	100%	Non connue
Dettes potentielles – déclarations	100%	0,30,50 ou 100%	30%	100%	Non connue
Dettes potentielles – autorisations	10%	0,30,50 ou 100%	0	30%	1/10/19



- Les OEA peuvent être:

des fabricants, des importateurs, des exportateurs, des agents en douane, des transporteurs, des agents de groupage, des opérateurs de transports intégrés, des intermédiaires, des exploitants de ports, d'aéroports ou de terminaux, des exploitants d'entrepôts, des distributeurs, des transitaires.



## Opérateur économique agréé

- Personne (physique / morale / ...)
- Établie dans le territoire douanier de la Communauté européenne
- Activités « douanières » (numéro EORI)
- Qui a reçu le statut OEA des autorités douanières de l'un des 28 états membres



## Critères OEA

- a) **Antécédents satisfaisants**
- b) **Système efficace de gestion des écritures**
- c) **Solvabilité financière**
- d) **Normes de compétence professionnelle**
- e) **Normes de sécurité et de sûreté**



<b>Conditions</b>	<b>AEO-C</b>	<b>AEO-S</b>	<b>AEO C+S</b>
<b>Conditions générales</b>	Oui	Oui	Oui
<b>1) Antécédents satisfaisants</b>	Oui	Oui	Oui
<b>2) Système efficace gestion des écritures</b>	Oui	Oui	Oui
<b>3) Solvabilité financière</b>	Oui	Oui	Oui
<b>4) Compétence Professionnelle</b>	Oui	Non	Oui
<b>5) normes "appropriées" de sécurité &amp; sûreté</b>	Non	Oui	Oui

## Avantages



Service Public  
Fédéral  
**FINANCES**

	AEO-C	AEO-S	AEO C+S
<b>Accès facilités aux simplifications</b>	X		X
<b>Avertissement préalable en cas de contrôle</b>	X	X	X
<b>Facilitation des contrôles sécurité</b>		X	X
<b>Moins de contrôles physiques</b>	X	X	X
<b>Si sélection, contrôle prioritaire</b>	X	X	X
<b>Contrôle en un lieu déterminé</b>	X	X	X
<b>Dispense/réduction de garantie</b>	X		X
<b>Reconnaissance Mutuelle</b>		X	X



Service Public  
Fédéral  
**FINANCES**

## COORDONNÉES

- [nicolas.laurent@minfin.fed.be](mailto:nicolas.laurent@minfin.fed.be)
- Attaché
- Coordinateur Nouvelles Entreprises
- 0257/77074
- 04707/05092



# Customs & Trade Law Academy

# AGENDA

## Customs & Trade Law Academy

- Un projet né d'un besoin
- Développement des formations
- Vision et Mission
- Un centre d'expertise et un réseau

# NOUVELLE RÉGLEMENTATION ET CROISSANCE DES OPÉRATEURS

- Le nouveau Code des Douanes de l'Union, entré en vigueur en Mai 2016, qui impose aux opérateurs de s'autoévaluer et de se mettre en conformité par eux-mêmes avec les règles douanières, et incite les entreprises à devenir opérateurs économiques agréés (AEO)
- Le renforcement des contrôles douaniers liés à une pression croissante des autorités européennes
- La croissance de la grande importation et exportation au départ de l'aéroport de Liège, notamment liée à l'implantation d'Ali Baba
- Méconnaissance des réglementations en matière de douanes et accises par de nombreux opérateurs présents à Liège et en Wallonie

# AGENDA

## Customs & Trade Law Academy

- Un projet né d'un besoin
- Développement des formations
- Vision et Mission
- Un centre d'expertise et un réseau

# DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS

Un Comité de pilotage mixte: public - privé



Service Public  
Fédéral  
FINANCES



economie  
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie



BELGIUM  
INTERNATIONAL  
CHAMBER  
OF COMMERCE

Steptoe



LIÈGE université  
TAX INSTITUTE



HEC. LIÈGE  
Management School - Liège Université

EXECUTIVE  
EDUCATION



AACSB  
ACCREDITED



Antwerp Tax Academy  
Universiteit Antwerpen



EXECUTIVE  
EDUCATION



LIÈGE université  
TAX INSTITUTE

# RÉALISATIONS EN COURS

## Structuration des modules de formation

Fondamentaux de la législation  
8 jours

Customs  
Taxable  
Elements  
8 jours

Import/Export  
5 jours

VAT  
3 jours

C&E  
In the  
Digital world  
4 jours

Special  
procedures  
4 jours



# RÉALISATIONS EN COURS

Quelques chiffres

- 97 participants aux fondamentaux de la législation
- 33 participants aux modules niveau "expert"
- Près de 40 experts mobilisés pour transmettre leur savoir

# AGENDA

## Customs & Trade Law Academy

- Un projet né d'un besoin
- Développement des formations
- Vision et Mission
- Un centre d'expertise et un réseau

# VISION

## Customs & Trade Law Academy

Dans 5 ans...

- Notre formation est leader en Europe, et dans le top 5 mondial ; elle s'intègre dans un réseau universitaire européen de compétences douanières.
- Les entreprises wallonnes disposent des compétences nécessaires pour comprendre la législation douanière et les risques liés au commerce international ; cette expertise rend notre région attrayante pour les investisseurs et opérateurs étrangers, de l'Union européenne et au-delà.

# MISSION

## Customs & Trade Law Academy

Créer un réseau international d'experts pour:

- Développer les compétences et les ressources nécessaires en matière de management douanier
- Accroître la compétitivité internationale des entreprises
- Aider les PME à s'internationaliser
- Plus globalement concourir à la diminution des risques rencontrés par les entreprises dans le cadre de leur développement

international

# AGENDA

## Customs & Trade Law Academy

- Un projet né d'un besoin
- Développement des formations
- Vision et Mission
- Un centre d'expertise et un réseau

# CUSTOMS & TRADE LAW ACADEMY

2 axes principaux

- Formation et Recherche
- Mise en réseau et suivi des problématiques

# CENTRE DE COMPÉTENCES ET D'EXPERTISE

## Formation et Recherche

- Développement des compétences des acteurs de la logistique (ex cfr AEO)
- Prendre le leadership formations high level en belgique et Europe
- Création Master douanes et accises (ou une finalité de Master)
- Créer et diffuser des articles scientifiques
- Promotion de doctorats
- Coopérer avec d'autres centres
- Poste académique

# UN CLUB DOUANES

Mise en réseau et suivi des problématiques

- Facilitations des échanges et de la communication entre le secteur public et le commerce – Mise en réseau d'experts et de praticiens
- Orientation « guichet unique » afin de favoriser le développement d'activités
- Négociation sur l'amélioration des procédures douanières et la modernisation des outils de gestion
- Défense des intérêts de groupes cibles auprès du Forum National et du Trade Contact Group (UE)



Merci!



Service Public  
Fédéral  
**FINANCES**

## Divers informations

Tarbel  
Origine  
Forum Régional Mons



# Tarbel

Désormais, l'application web Tarbel peut également être utilisée pour consulter un aperçu des codes de marchandises nouveaux ou supprimés.

Vous pouvez consulter ce document via Tarbel > Accueil > Autres > Modifications codes nomenclature



HOME ▾

CONSULTATION DU TARIF ▾

MEURSING

ACTUALITÉS

AIDE ▾

FAQ



Dernière date de mise à jour: 2019-11-18

HOME ▸ AUTRES



Taux de change



Prix unitaires



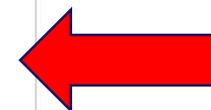
Mesures nationales (Excel)



Catégories textiles



Modifications codes nomenclature





## Origine : Accord EU -Singapour

### Déclaration d'origine

Dans l'UE :

valeur < 6000 €

**ou**

sans limitation de valeur pour exportateur agréé (EA)

À Singapour :

détenir un *Unique Entity Number* ;

être en conformité avec les dispositions nationales singapouriennes relatives à l'établissement de déclarations d'origine.

[EU – Singapour](#) (Protocole sur les règles d'origine à partir de la page 659)

[MADB](#)



Service Public  
Fédéral  
**FINANCES**

# Forum Régional de Mons 15/10 : Visite des attachés douaniers

## [Présentation attachés douaniers + Brexit](#)



Service Public  
Fédéral  
**FINANCES**

- Circulaire Perfectionnement actif



Service Public  
Fédéral  
**FINANCES**

Divers informations

Kis-sic  
Eu Trader Portal



## KIS-SIC

KIS-SIC est l'acronyme de Klanten Informatie Systeem – Système d'Information Clients et disposera également d'un portail numérique qui vous permettra d'y accéder.

L'utilisation d'un système global propre offrira à la Douane belge plus de liberté et de possibilités. Il y aura également des autorisations non-Union et d'autres autorisations.

Plus précisément, RTC, RCO, les autorisations AEO, restitutions et demandes de remboursement des droits, mais également les numéros EORI et autorisations d'accise

Le CDU oblige les états membres à utiliser le portail européen ou un portail développé par les autorités douanières de cet état membre pour 22 autorisations douanières.

# KIS-SIC



Service Public  
Fédéral  
**FINANCES**

TST : Exploitation d'installations de stockage temporaire  
RSS : Lignes maritimes régulières  
ACP : Emetteur agréé  
ACT : Destinataire agréé pour les opérations TIR  
ACR : Expéditeur agréé sous le régime du transit de l'Union  
ACE : Destinataire agréé sous le régime du transit de l'Union  
SSE : Scellé d'un modèle spécial  
ETD : Utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane  
TRD : Déclaration de transit avec un jeu de données restreint  
IPO : Perfectionnement actif  
OPO : Perfectionnement passif  
EUS : Destination particulière  
TEA : Admission temporaire  
CWP : Entrepôt douanier  
CVA : Simplification concernant la valeur en douane  
SDE : Déclaration simplifiée  
CCL : Centralised clearance (Dédouanement centralisé)  
EIR : Entry in the declarant's records (Inscriptions dans les écritures du déclarant)  
SAS : Self-Assessment (Auto-évaluation)  
CGU : Garantie globale  
DPO : Report de paiement  
AWB : Peseur agréé de bananes



## Eu Trader Portal

Le Portail Trader UE est un guichet électronique développé par DG TAXUD qui vous permet de demander une autorisation douanière, de vérifier le statut et la progression de votre demande et de gérer votre autorisation après délivrance.

Il s'agit d'une étape supplémentaire dans la digitalisation des services suite à la mise en place du Code des Douanes de l'Union (mai 2016).

Par la création de ce système, les opérateurs économiques disposent désormais d'un accès unique au sein de l'UE.

Par ailleurs, un système intra-européen (CDMS - Customs Decisions Management System) est également utilisé par les administrations douanières. Le portail Trader UE et CDMS sont bien entendu liés. Cela harmonise non seulement les procédures liées aux demandes et autorisations mais également la gestion et le stockage des données.

Ces nouveaux systèmes offrent une plus grande efficacité tant pour la Douane que pour les Opérateurs.

# EU Trader Portal : enregistrement



Service Public  
Fédéral  
FINANCES

Etape 1. Enregistrement à la Sécurité Sociale Au préalable, l'entreprise doit disposer d'un accès sécurisé sur le portail de la Sécurité Sociale.

Le représentant légal de l'entreprise peut s'auto-désigner comme gestionnaire d'accès principal ou désigner un autre GAP qui désignera à son tour un ou des gestionnaire(s) d'accès (GA)2.

Ces GA(P) seront les personnes qui pourront assigner le rôle 'TAXUD' nécessaire pour accéder au Trader Portal. La désignation du GAP se fait via l'application 'Gestion des Gestionnaires d'Accès'.

Pour en savoir plus au sujet de cette procédure, consultez le Step-by-Step Guide ou les liens ci-après

Comment désigner le gestionnaire d'accès principal (GAP) ? [GAP](#)

Comment désigner un gestionnaire d'accès (GA) ? [GA](#)

Pour plus d'information

A ce stade du processus, si vous rencontrez des problèmes d'accès, veuillez contacter la Sécurité Sociale: • Email: [https://www.socialsecurity.be/site\\_fr/employer/general/contactcenter/index.htm](https://www.socialsecurity.be/site_fr/employer/general/contactcenter/index.htm) • Téléphone: 02/511.51.51



# EU Trader Portal : enregistrement

Etape 2. Assigner le rôle TAXUD Afin d'être reconnu comme utilisateur du Trader Portal, vous devez disposer du rôle 'TAXUD'.

Le GA(P) doit créer une invitation pour faire accepter le rôle 'TAXUD' aux utilisateurs via l'application 'Ma Gestion des rôles eGov'3.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le manuel pour les gestionnaires d'attributions de rôles :

[https://rmahelp.fedict.belgium.be/sites/default/files/content/download/files/20140325\\_rma\\_manuel\\_utilisateurs\\_pour\\_les\\_gestionnaires\\_dattributions\\_de\\_rols\\_2.0\\_fr.pdf](https://rmahelp.fedict.belgium.be/sites/default/files/content/download/files/20140325_rma_manuel_utilisateurs_pour_les_gestionnaires_dattributions_de_rols_2.0_fr.pdf)



# EU Trader Portal : enregistrement

Etape 3. Accès au Trader Portal Veuillez maintenant accéder au Trader Portal.

Entrez les informations demandées.

Sélectionnez le domaine « Customs » et le pays « Belgium ».

Choisissez ensuite le type d'acteur 'Customs representative' ou 'Economic Operator' et si vous agissez au nom de 'Moi-même' (c'est-à-dire votre entreprise) ou 'la personne (physique ou morale) suivante' (= délégation).

## La délégation

L'entreprise délégante doit créer la délégation à l'entreprise déléguée en se connectant sur l'URL <https://customs.ec.europa.eu/taxud/uumds/admin-ext/> et en suivant les étapes reprises dans le manuel4 : [https://ec.europa.eu/taxation\\_customs/sites/taxation/files/2\\_eo\\_manual\\_uumds\\_0.2\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/2_eo_manual_uumds_0.2_en.pdf)

## Le Trader Portal

La Commission européenne a élaboré des guides d'utilisateurs (End Users Documentation) pour chaque type d'autorisation pouvant être introduite via le Trader Portal européen



# EU Trader Portal : enregistrement

Pour plus d'information relative au Trader Portal EU, veuillez consulter les pages Internet suivantes (en anglais ou en français) :

- EN : [https://ec.europa.eu/taxation\\_customs/business/customs-procedures/customsdecisions\\_en](https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/customs-procedures/customsdecisions_en).
- FR : [https://ec.europa.eu/taxation\\_customs/business/customs-procedures/customsdecisions\\_fr](https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/customs-procedures/customsdecisions_fr).

Si vous avez un problème concernant l'administration des rôles, veuillez contacter le Helpdesk PLDA à l'adresse : [plda.helpdesk@minfin.fed.be](mailto:plda.helpdesk@minfin.fed.be).

Si vous avez une question concernant votre demande d'autorisation, veuillez contacter votre gestionnaire de dossier, dépendamment du type d'autorisation (voir plus haut) à l'adresse :

- Douane 1 : [da.ops.douane1@minfin.fed.be](mailto:da.ops.douane1@minfin.fed.be);
- Douane 2 : [da.ops.douane2@minfin.fed.be](mailto:da.ops.douane2@minfin.fed.be);

Attention ! Afin d'assurer le bon suivi de votre demande, veuillez préciser dans l'objet de votre email 'TP – ISSUE - le code à 3 lettres du type d'autorisation pour lequel vous rencontrez un problème (voir plus haut) – EORI – Nom de votre société'. Exemple : TP – ISSUE – IPO - BE0806153934 - Belgian Exporter UUMDS2



## EU Trader Portal

Le Portail Trader UE est un guichet électronique développé par DG TAXUD qui vous permet de demander une autorisation douanière, de vérifier le statut et la progression de votre demande et de gérer votre autorisation après délivrance.

Il s'agit d'une étape supplémentaire dans la digitalisation des services suite à la mise en place du Code des Douanes de l'Union (mai 2016). Par la création de ce système, les opérateurs économiques disposent désormais d'un accès unique au sein de l'UE.

Par ailleurs, un système intra-européen (CDMS - Customs Decisions Management System) est également utilisé par les administrations douanières. Le portail Trader UE et CDMS sont bien entendu liés. Cela harmonise non seulement les procédures liées aux demandes et autorisations mais également la gestion et le stockage des données.

Ces nouveaux systèmes offrent une plus grande efficacité tant pour la Douane que pour les Opérateurs.